

1. **Le Centre d'Entraînement du Tennis Club de Riva Bella (TCRB)** est une structure interne d'enseignement et d'entraînement à but non lucratif affiliée à la Fédération Française de Tennis. En conséquence, tous les joueurs(ses) inscrit(e)s au Centre d'Entraînement du TCRB doivent être licencié(e)s à la FFT.
2. **Avantages et obligations liés à l'inscription au Centre d'Entraînement (CE) :**
 - 2 – 1 L'inscription au Centre d'Entraînement du TCRB confère le statut de membre du club et implique l'adhésion sans réserve au règlement intérieur général de l'association.
 - 2 – 2 L'inscription au Centre d'Entraînement du TCRB permet de jouer sur les courts de **plein air** du club (avenue de la Plage), en dehors des cours, aux conditions suivantes :

Les joueurs(ses) inscrit(e)s à **l'école de tennis** ou aux **entraînements à la compétition** sont doté(e)s d'une **Carte PLEIN AIR CE** permettant de jouer du 1^{er} septembre de l'année d'inscription au CE au 31 août de l'année suivante.

Les joueurs(ses) inscrit(e)s aux **stages de tennis** sont dotés d'une **Carte PLEIN AIR Stages** permettant de jouer pendant les vacances de printemps et d'été de l'année d'inscription.

Les droits à la réservation des Cartes PLEIN AIR CE et Stages sont ouverts dès perception de la totalité de la cotisation due au titre des cours dispensés.

→ Pour accéder également aux **installations indoor** (Tennis Couverts de Ouistreham - allée des Prairies de la Mer) il faut souscrire une **Option Indoor CE**.

L'**Option Indoor CE** permet de jouer sur les courts couverts municipaux du 1^{er} septembre de l'année d'inscription au CE au 31 août de l'année suivante. Le tarif de cette option est réduit au prorata du temps restant à jouer au moment de la souscription (**un tarif minimum est fixé chaque année par le comité du TCRB**).
 - 2 – 3 **Après avis favorable de la Commission Sportive**, certains élèves particulièrement motivés par la compétition et **possédant le classement requis** peuvent être admis dans un Groupe Avenir et bénéficier d'un enseignement adapté avec inscriptions aux championnats individuels et par équipes jeunes.
3. **Modalités et Engagements liés à l'inscription au Centre d'Entraînement :**
 - 3 – 1 L'inscription au Centre d'Entraînement engage pour la période entière d'enseignement prévue.

Les cotisations correspondantes doivent être versées à l'association au moment de l'inscription **et restent définitivement acquise à celle-ci**.

En cas d'indisponibilité de l'élève supérieure ou égale à 3 mois pour raison médicale attestée par un médecin, une remise de 30% sur la cotisation pourra être accordée lors de la **réinscription au CE l'année suivante**.

Inscription à l'essai : exceptionnellement, **pour les enfants de 6 ans et moins (lutins) et s'il s'agit d'une 1ère inscription**, la cotisation pourra être remboursée au prorata des séances restantes (après déduction du montant de la licence fédérale) en cas d'abandon signifié par simple mail au TCRB avant le 31 octobre suivant le début des cours.
 - 3 – 2 Les cours de **l'école de tennis** et les **entraînements à la compétition** sont répartis sur les 3 trimestres de la période scolaire.
 - 3 – 3 **Les stages de printemps et d'été** se déroulent sur 5 jours du lundi au vendredi, selon les modalités fixées chaque année par le Comité de Direction et présentées sur le prospectus annuel des dates et tarifs. En cas de nécessité, des cours de rattrapage peuvent être proposés le samedi.

Ces stages se déroulent sur les courts de plein air du TCRB. En cas de pluie, les élèves doivent se rendre par leurs propres moyens aux Tennis Couverts de Ouistreham (allée des Prairies de la Mer) après s'être informés auprès du moniteur ou à la réception du club du déplacement effectif des cours.

Les journées de stage annulées pour cause de mauvais temps seront remboursées aux élèves si le club se trouve dans l'impossibilité d'obtenir les courts couverts pour assurer les stages. Chaque journée annulée est alors remboursée au prorata du temps de cours non assuré.

La réservation d'une place en stage donne lieu au versement d'un acompte dont le montant est fixé annuellement. Cet acompte reste acquis au club en cas de désistement.
 - 3 – 4 **Les stages d'automne et d'hiver** se déroulent sur 5 jours du lundi au vendredi, selon les modalités fixées chaque année par le Comité de Direction et présentées sur le prospectus annuel des dates et tarifs. En cas de nécessité, des cours de rattrapage peuvent être proposés le samedi.

Ces stages se déroulent sur les courts indoor du TCRB (allée des Prairies de la Mer).
 - 3 – 5 Les jeunes admis à s'inscrire dans un **Groupe Avenir** de l'école de tennis s'engagent à participer activement aux championnats par équipes jeunes et au championnat individuel jeune du Calvados, s'ils sont sélectionnés. Ils doivent également pouvoir faire état de leur participation à des tournois individuels FFT en vue d'obtenir le meilleur classement possible. Une motivation insuffisante pour la compétition ou un manque prolongé de résultats pourra amener la Commission Sportive à ne plus autoriser l'inscription dans ces groupes spécifiques.

Ex 3 – 5 : article abrogé.

4. Inscriptions à l'école de tennis et aux entraînements d'équipes en cours d'année :

L'inscription à l'école de tennis et aux entraînements d'équipes en cours de saison d'enseignement est possible en fonction des places disponibles.

JEUNES : Cotisation à payer en fonction du trimestre d'intégration pour les élèves de 18 ans et moins :

Au cours du 1^{er} trimestre : cotisation entière. **Au cours du 2^{ème} trimestre** : 2/3 de la cotisation. **Au cours du 3^{ème} trimestre** : 1/3 de la cotisation.

ADULTES : Cotisation à payer en fonction du trimestre d'intégration pour les élèves de 19 ans et plus :

Au cours du 1^{er} trimestre : cotisation entière. **Au cours du 2^{ème} ou du 3^{ème} trimestre** : versement d'une somme forfaitaire déterminée chaque année par le Comité de Direction et correspondant à 75% minimum du montant de la cotisation au tarif plein sans que ce montant ne puisse être inférieur au montant de la cotisation annuelle de plein air du TCRB.

Les cotisations partielles telles que définies dans le présent paragraphe donnent lieu à la délivrance de la Carte PLEIN AIR CE associée.

5. Réductions diverses :

Des réductions sur le montant des cotisations du Centre d'Entraînement sont possibles et spécifiées sur les formulaires d'inscription aux différentes activités.

6. Responsabilités et sécurité :

Les élèves mineurs inscrits au Centre d'Entraînement doivent fournir un certificat médical d'aptitude à la pratique du tennis le jour de leur inscription. S'il y a lieu, ce certificat doit également mentionner l'aptitude à la pratique de ce sport en compétition.

L'inscription d'un enfant à l'école de tennis entraîne l'autorisation parentale pour les déplacements occasionnés par cette activité et notamment pour les compétitions ou les entraînements physiques.

Les parents des élèves de moins de 10 ans doivent accompagner leurs enfants jusqu'au court de tennis où a lieu la leçon et s'assurer que l'enseignant est prêt à les accueillir. Les parents sont responsables du retour de leurs enfants au domicile après la leçon.

En cas d'accident ou en cas de problème médical survenant pendant la leçon, l'enseignant devra pouvoir disposer d'un numéro de téléphone où joindre les parents pour les avertir afin qu'ils décident d'une conduite à tenir. En cas d'impossibilité de joindre les parents ou en cas d'urgence, l'enseignant appellera le **SAMU (15)** ou **les pompiers (18)** qui organiseront les secours leur paraissant les plus appropriés à l'état de l'enfant accidenté ou malade.

Le comité de direction du Tennis club de Riva-Bella